



QU'EST-CE QUE LES MARCHES FINANCIERS ?

Les marchés financiers sont des lieux d'échanges entre les agents économiques ayant un excédent de capitaux (les particuliers par exemple) et les agents ayant besoin de financements (les entreprises par exemple). S'y confrontent alors l'offre et la demande de capitaux, au moyen d'instruments financiers tels que les actions et obligations.

Ils permettent :

- aux entreprises de trouver de nouveaux moyens pour financer leur croissance ;
- aux particuliers d'investir leur épargne pour la faire fructifier et ainsi participer à la croissance des entreprises.

REPERES

- **Durée d'investissement recommandée** : 5 ans minimum.
- **Précautions à prendre** :
 - o ne pas investir en bourse l'épargne dont vous auriez besoin à court terme ;
 - o diversifier votre épargne sur des placements différents c'est-à-dire qui ont tendance à évoluer différemment les uns des autres afin d'en réduire le risque.

L'organisation des activités de marché

Les activités de marché peuvent s'exercer dans deux cadres différents :

1. Les marchés organisés

- **Réglementés** : ces marchés sont gérés par des entreprises de marchés et répondent à des règles de fonctionnement précises en termes d'accès, d'admission à la cotation, d'organisation des transactions, de transparence et de modalités d'enregistrement, l'ensemble de ces règles constituant des protections pour les investisseurs. Les marchés réglementés sont soumis au contrôle d'autorités de régulation (en France, ce contrôle est assuré par l'Autorité des marchés financiers, l'« AMF »).

Exemples de marchés réglementés en France : le marché actions Euronext Paris, les marchés de produits dérivés MONEP (Marché des options négociables de Paris) et MATIF (Marché A Terme International de France), regroupés sous l'appellation Euronext Liffe.

- **Régulés** : plus souples que les marchés réglementés, les marchés régulés offrent aux entreprises des conditions d'admission à la cote moins contraignantes. Par exemple, l'introduction en bourse sur un marché régulé requiert la fourniture d'un historique de deux années de comptes certifiés au lieu de trois années de comptes certifiés sur un marché réglementé. De la même manière, l'admission à la cote sur un marché régulé peut se faire après un placement auprès du public de 2,5 M€ tandis qu'elle nécessite, sur un marché réglementé, la diffusion au minimum de 25% du capital de la société auprès du public ou 5% si cela représente au moins 5 M€. En revanche, les marchés régulés sont moins transparents que les marchés réglementés : les contraintes en ce qui concerne l'information financière à fournir au marché sont moindres, l'information des investisseurs peut être moins complète, moins fréquente ou moins accessible que celle devant être fournie pour les valeurs cotées sur un marché réglementé.

Exemple de marché régulé en France : le marché Alternext qui vise à offrir aux PME un accès à la cotation de manière simplifiée.



Relèvent également de cette catégorie :

- les Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN ou MT, gérés par un prestataire de services d'investissement ou par une entreprise de marché sous réserve d'une autorisation préalable délivrée en France par l'AMF ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'« ACPR »)) ;
- les internalisateurs systématiques, prestataires de services d'investissement supervisés par l'AMF en France, qui exécutent eux-mêmes les ordres de leurs clients en se portant contrepartie en compte propre de ces ordres de façon organisée, fréquente et systématique.

2. Les marchés de gré à gré ou « Over the Counter » (OTC)

Ces marchés ne préfigurent d'aucune organisation particulière : il s'agit de marchés sur lesquels les transactions sont conclues directement entre le vendeur et l'acheteur, par téléphone ou à partir d'un terminal, sans passer par un marché organisé.

Les deux parties négocient elles-mêmes les termes des transactions (prix, montants, maturité...). Ce fonctionnement plus souple peut néanmoins présenter des risques pour les investisseurs : risque de contrepartie (ex. défaut ou faillite du vendeur ou de l'acheteur), risque de règlement-livraison (l'acheteur ne paye pas ou le vendeur ne fournit pas les instruments financiers) ...

Le recours aux marchés de gré à gré est possible quel que soit l'instrument financier concerné : opérations de change, matières premières, actions, obligations...

Euronext, la première bourse paneuropéenne

Euronext est la première bourse paneuropéenne, couvrant la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Créée en 2000, Euronext est une entreprise de marché qui assure le fonctionnement des marchés, leur sécurité, leur transparence et leur développement sous le contrôle d'autorités de marché (en France, l'AMF).

Euronext s'est construite en plusieurs étapes. Au départ, le groupe est issu de la fusion de plusieurs bourses européennes (Amsterdam, Paris, Bruxelles suivies de Lisbonne). Un temps, Euronext a fusionné avec la bourse américaine du NYSE (New York Stock Exchange) pour devenir NYSE-Euronext avant de s'en séparer pour se recentrer sur ses bases historiques européennes.

Les services qu'Euronext offre aux investisseurs et aux entreprises peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

- la cotation (admission à la cote, publication et mise à jour de la liste des valeurs mobilières et des produits dérivés négociés et de leur cours) ;
- la négociation (confrontation des ordres d'achat et de vente) ;
- la diffusion d'informations, et notamment des cours et des données de marché, auprès des diffuseurs spécialisés, de la presse, etc.

➤ **Les principaux indices boursiers paneuropéens**

Euronext 100	L'indice Euronext 100 est composé des 100 sociétés les plus capitalisées et les plus activement négociées sur Euronext, sélectionnées selon des critères de capitalisation boursière et de liquidité.
Euronext 150	L'indice Euronext 150 est composé des 150 sociétés dont la capitalisation suit celles des valeurs retenues pour la sélection de l'indice Euronext 100. Il regroupe des moyennes et grosses capitalisations.
Euro Stoxx 50	L'indice Euro Stoxx 50 est composé des 50 capitalisations les plus importantes et les plus liquides de la zone euro, diversifié géographiquement et sectoriellement.



Les marchés français réglementés

L'entreprise de marché Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext, gère trois marchés réglementés (un marché actions, l'Eurolist, et deux marchés de produits dérivés, le MATIF et le Monep, regroupés sous l'appellation Euronext Liffe) et deux marchés non réglementés (le Marché Libre et Alternext).

- L'Eurolist

L'Eurolist est un marché réglementé qui accueille la négociation des actions, des obligations, des warrants et des ETF (*Exchange traded funds* ou « *trackers* »). Les sociétés sont compartimentées (A, B ou C) grâce à un critère de capitalisation permettant de distinguer facilement les petites, moyennes et grandes valeurs :

- Compartiment A : sociétés dont la capitalisation est supérieure à 1 milliard d'euros ;
- Compartiment B : sociétés valorisées entre 150 millions et 1 milliard d'euros ;
- Compartiment C : sociétés dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros.

- Les marchés de produits dérivés

- Le MATIF : sont cotés sur ce marché des produits dérivés adossés à des actifs monétaires tels que des devises, des bons du Trésor ou des obligations ainsi que des contrats à terme sur marchandises (colza, blé, maïs, etc.) ;
- Le Monep (Marché des options négociables de Paris) : il s'agit du marché des options négociables portant sur des titres financiers, des indices tels que le CAC 40, ou des paniers de titres financiers ;

➤ Les principaux indices d'Euronext Paris

CAC 40	L'indice CAC 40 est déterminé à partir des cours des 40 sociétés cotées en continu sur le premier marché parmi les cent sociétés dont les échanges sont les plus abondants sur Euronext Paris.
CAC Next 20	L'indice CAC Next 20 regroupe les 20 sociétés les plus représentatives en matière de capitalisation boursière et de liquidité après les 40 valeurs du CAC 40. Ce sont des valeurs susceptibles d'intégrer la liste des 40 valeurs du CAC 40.
CAC Large 60	L'indice CAC Large 60 regroupe les sociétés des indices CAC 40 et CAC Next 20.
CAC Mid 60	L'indice CAC Mid 60 est composé des 60 sociétés les mieux classées qui ne font pas partie de l'indice CAC Large 60.
SBF 120	L'indice SBF 120 combine les composantes des indices CAC Large 60 et CAC Mid 60.

Les marchés étrangers

Il existe d'autres places boursières dans le monde. Les conditions d'accès et le niveau de risque (liquidité, informations, autorité de régulation et de surveillance) peuvent varier d'une place à l'autre.

Les autres marchés européens

- **le London Stock Exchange (LSE)** est le nom du marché du Royaume Uni. C'est la première bourse européenne et le troisième marché mondial après New York et Tokyo. Les sociétés cotées au LSE représentent plus de soixante pays différents et la place boursière est composée de plusieurs marchés. Son indice de référence est le FTSE 100, surnommé "Footsie". Il est composé des 100 premières capitalisations anglaises. Outre la Bourse de Londres, le LSE gère notamment celle de Milan dont l'indice de référence est le FTSE MIB lequel est composé des 40 plus importantes valeurs cotées sur cette place financière.
- **le Frankfurt Stock Exchange ou Bourse de Francfort** est la bourse principale en Allemagne, gérée par Deutsche Börse. Son indice de référence est le DAX. Il est composé de 30 valeurs.



Les autres marchés étrangers : exemples

La place financière américaine comprend plusieurs marchés financiers. Les principaux sont :

- **le New York Stock Exchange** : le NYSE demeure la 1^{ère} bourse mondiale par le volume des échanges et la capitalisation boursière. Il attire les plus grosses capitalisations boursières mondiales ;
- **le NASDAQ** : le National Association of Securities Dealers Automated Quotations System est le système de cotation qui a donné son nom au marché des PME innovantes américaines. Il est entièrement automatisé et tenu par des intermédiaires spécialisés, les « *markets makers* » qui proposent en permanence un cours à l'achat ou à la vente pour les valeurs dont ils sont responsables.

➤ **Les principaux indices boursiers américains**

S&P 500	L'indice S&P 500 est l'indice qui représente les 500 plus grandes sociétés cotées sur les bourses américaines. Le S&P 500 est l'indice boursier américain de référence, avant le Dow Jones qui comprend les 30 plus grosses entreprises, et le NASDAQ qui est l'indice de référence des valeurs technologiques américaines. Même au niveau mondial, le S&P 500 est considéré comme un indice de référence étant donné qu'il regroupe un grand nombre de sociétés, pas forcément américaines, mais cotées sur les marchés américains qui font office de "baromètre" de l'économie mondiale. C'est l'indice le plus suivi par les gérants de fonds et les différents acteurs de la finance en général, sa représentativité atteint près de 80% de la capitalisation totale des marchés américains.
Dow Jones Industrial Average	L'indice Dow Industrial Average appelé « le Dow » est l'indice qui représente les 30 plus grandes sociétés américaines. Il est l'un des seuls indices mondiaux à être pondéré sur la valeur des actions qui le composent et non sur leur capitalisation boursière. Cette caractéristique fait que le Dow est moins représentatif de la bourse américaine que le S&P 500. En revanche, étant le plus vieil indice boursier au monde, il permet de suivre l'évolution de l'économie américaine sur plus de 120 ans.
NASDAQ Composite	L'indice Nasdaq Composite est un indice qui, même si il est très suivi aux Etats-Unis, n'est pas exclusivement américain. Il est composé de toutes les sociétés américaines et étrangères cotées sur le NASDAQ, en particulier des valeurs technologiques.
NASDAQ 100	L'indice NASDAQ 100 est composé des 100 plus grandes sociétés non-financières américaines et étrangères cotées sur le NASDAQ.

- **le Tokyo Stock Exchange (TSE)** est la place boursière de Tokyo au Japon. L'indice de référence est le Nikkei 225 qui regroupe les 225 plus grosses capitalisations.
- **Les marchés émergents** : on désigne par-là les places boursières des pays en voie d'industrialisation (Chine, Brésil, Corée du Sud, Inde...). Les performances sur ces marchés sont extrêmement variables suivant les zones géographiques et les périodes, alternant périodes de forte rentabilité et périodes de turbulences. La volatilité sur ces marchés est particulièrement élevée.

Quels sont les risques associés à un investissement en bourse ?

Un investissement en bourse est un placement complexe à évaluer et donc risqué. Les gains ne sont en effet pas garantis et il est possible de perdre la totalité du capital investi. Ce risque peut être plus élevé sur Alternext, le Marché Libre et les marchés étrangers tant en raison de leurs règles spécifiques, qu'en raison d'un accès moins aisé aux informations les concernant.

Vous devez savoir si vous agissez sur un marché réglementé, où existent des protections particulières, ou sur un système multilatéral de négociation plus ou moins organisé (Alternext, Marché Libre...).

Il peut exister un risque de change dans l'hypothèse d'un investissement dans une autre devise que l'euro.



Vous devez avoir également conscience que la société émettrice des actions que vous achetez peut se retrouver en situation de défaillance (liquidation judiciaire notamment). Ce risque, dit « de contrepartie », peut engendrer une perte intégrale du capital investi.

En tout état de cause, il est nécessaire que vous acceptiez d'être évalué, conformément aux exigences réglementaires, par votre banque, avant toute opération en bourse, afin d'apprécier si l'opération envisagée est bien appropriée à votre degré d'expérience et de connaissance, vous permettant d'appréhender les risques spécifiques liés aux transactions envisagées.

Ce qu'il faut savoir avant d'investir en bourse

1. Vous devez ouvrir un compte titres auprès de votre banque pour y loger vos titres et à cette fin avoir signé la Convention de compte d'instruments financiers proposée par votre banque.
2. Avant de décider d'investir en bourse, il est important de s'informer sur les sociétés, sur les différentes catégories d'instruments financiers et sur la situation des marchés.
3. Connaître les modalités de passation d'un ordre et notamment les différents types d'ordres :
 - l'ordre à cours limité : il comporte un prix maximum à l'achat et un prix minimum à la vente. C'est l'ordre le plus utilisé ; il est peu risqué.
 - l'ordre à meilleure limite : il ne comporte aucune indication de cours. Il est traité différemment selon l'heure à laquelle il est transmis. Présent sur le marché avant l'ouverture, il est transformé en ordre limité au cours d'ouverture. Il peut alors faire l'objet d'une exécution totale, partielle ou ne donner lieu à aucune exécution. En général, il est exécuté au 1^{er} cours coté après sa transmission. Si cet ordre arrive pendant la séance de cotation, il devient un ordre à cours limité (au cours de la meilleure offre s'il s'agit d'un ordre d'achat, au cours de la meilleure demande s'il s'agit d'un ordre de vente). Ce type d'ordre est à utiliser avec précaution car l'investisseur ne maîtrise pas le prix de son opération.
 - l'ordre au marché : ce type d'ordre est prioritaire sur les 2 ordres précédents et consiste à vendre ou à acheter sans limite de prix, dans la limite des quantités disponibles. Il peut faire l'objet de multiples exécutions partielles selon les possibilités du marché.
 - les ordres à déclenchement : ils permettent aux investisseurs de se porter acheteur ou vendeur à partir d'un cours déterminé et notamment de se protéger contre d'éventuels renversements de tendance. Il en existe 2 types : les ordres à seuil de déclenchement destinés à être exécutés au prix du marché et les ordres à plage de déclenchement appelés à être exécutés jusqu'à une certaine limite de cours.

L'ordre au marché et les ordres à déclenchement sont moins fréquents mais aussi plus risqués. Ils nécessitent une bonne connaissance des marchés boursiers.

Tout ordre de bourse doit indiquer clairement le sens de l'ordre (achat ou vente), le nom de la valeur ou son code ISIN, la nature du titre, le nombre, la validité et le cas échéant le prix.

4. Vous devez suivre régulièrement les cours de bourse. Vous pouvez disposer de nombreux outils à cette fin, dont certains sont disponibles auprès de votre banque.

Les frais en bourse

Toute opération en bourse engendre en général :

- **des frais de négociation** à chaque ordre passé de vente ou d'achat avec un minimum de facturation. Leur montant peut varier selon le mode de transmission de votre ordre, la nature des titres, leur place de négociation (domestique ou étrangère) et le montant de votre ordre.

Toute détention de titres en bourse engendre en général :

- **des droits de garde** pour la conservation et la gestion de vos titres.



GLOSSAIRE

- **Prestataire de services d'investissement** : ce sont des entreprises d'investissement et des établissements de crédit ayant reçu un agrément pour fournir des services d'investissement tels que la réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers, l'exécution d'ordres pour le compte de tiers, la gestion de portefeuille pour le compte de tiers ou le conseil en investissement.
- **L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)** : c'est l'autorité publique indépendante en charge de la réglementation et du contrôle des marchés financiers en France. Elle a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.
- **Indice boursier** : c'est un indicateur permettant de mesurer l'évolution du cours des titres qui le composent. La composition d'un indice boursier vise à ce que son suivi soit un bon indicateur de la tendance du marché considéré. Il peut être utilisé comme outil de comparaison pour évaluer les performances d'un actif financier. Exemples d'indices boursiers : CAC 40, Euro Stoxx 50. On distingue les indices de type « Price Return » et les indices de type « Total Return ». Les indices de type « Price Return » lorsque les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. A l'inverse, les indices de type « Total Return » sont des indices dont les dividendes distribués par les actions qui le composent sont réinvestis dans l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.
- **Volatilité** : c'est l'amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée. C'est un indicateur indispensable. Si un actif a une forte volatilité, son cours connaît de larges fluctuations. A l'inverse, une faible volatilité traduit de petites fluctuations du cours de l'actif financier.

En savoir plus

Des informations supplémentaires sont disponibles sur les sites suivants :

- <https://www.euronext.com/fr>
- <http://www.amf-france.org/>